

François Bayrou

Maire de Pau
Président de la communauté
d'agglomération Pau-Pyrénées

Pau, le 21 mars 2016

Madame Stéphanie LEONE
7 allée du Colombier
91510 LARDY

7686

Chère Madame,

Vous m'avez écrit au sujet des conditions de vie des animaux de cirques.

Notre ville, comme bien d'autres, exige de la part des cirques qui viennent sur son territoire la production d'un « arrêté préfectoral portant autorisation d'ouverture d'un établissement mobile pour l'entretien et la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ». Cet arrêté fixe des règles très strictes en matière d'hébergement, d'alimentation, d'abreuvement et d'évacuation des déchets, de contrôle sanitaire ou d'entraînement des animaux, dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé.

Pour connaître par ailleurs le « monde » du cirque, je peux témoigner que le respect de l'animal y est essentiel. Celles et ceux qui appartiennent à cette « famille » vivent depuis leur plus tendre enfance au contact quotidien des animaux et développent à leur endroit attention et très grande affection.

Comme vous le savez, les animaux de cirques sont presque toujours nés dans les cirques et un retour à l'état sauvage qu'ils n'ont jamais connu les mettrait en danger.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie de croire, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments cordiaux.


François BAYROU
Maire de Pau